

Le trafic d'êtres humains est un acte criminel.
Les victimes ont le droit de se faire aider !

Quand avez-vous été victime
du trafic d'êtres humains ?

Vous êtes venue en Allemagne croyant entamer un emploi. On vous a fait de fausses promesses. On vous a forcé à la prostitution contre votre gré.

Vous saviez que vous deviez travailler en tant que prostituée. Mais les conditions de travail et de vie promises diffèrent de celles dans lesquelles vous travaillez.

Vous êtes venue en Allemagne dans l'espoir de vous marier. Mais on vous a forcé à des actes sexuels ou à la prostitution.

- On vous a menacé, frappé, enfermé.
- On a fait pression sur vous, en vous menaçant de faire du mal à votre famille dans votre pays natal.
- Vous avez été violée. On vous a forcé à des actes sexuels.
- On vous a dérobé vos papiers.
- Vous n'avez pas été rémunérée pour votre travail ou bien on a retenu votre rémunération pour soi-disant compenser vos dettes.
- Vous ne vous sentez pas à l'aise en Allemagne. Vous ne parlez pas ou seulement peu l'allemand. Vous ne connaissez aucune de personne de confiance. Vous avez peur de la prison. On a profité de votre insécurité et de votre peur afin de faire pression sur vous.
- On vous a empêché d'arrêter la prostitution.

Vous n'avez peut-être pas vécu tout ce que l'on vient de décrire. Mais si vous avez vécu cette situation ou bien une situation similaire, vous pouvez vous adresser aux centres de conseil suivants afin d'obtenir de l'aide.

Quel aide pouvez-vous obtenir ?

Si la police ou le bureaux des affaires étrangères est au courant de votre situation, il est nécessaire de faire intervenir un conseiller spécialisé si vous le souhaitez.

Nous les conseillères des centres de conseil, vous conseillons en toute confiance et gratuitement. Nous travaillons indépendamment des administrations.

- Nous vous proposons un abri sûr.
- Nous vous aidons à tirer au clair les problèmes juridiques, médicaux et autres.
- Nous vous accompagnons et vous aidons au cours des procès contre les criminels.
- Nous vous aidons à retourner dans votre pays natal.

Dans les centres de conseils, les employés parlent plusieurs langues.

Si vous êtes en prison, vous pouvez vous adresser au service social. Celui-ci vous aide et vous envoie à nous, les centres de conseil spécialisés.

FRANKA e.V. Telefon: 0561 – 400 85 943